

<http://apden.org/Referentiels-de-competences-des.html>



Référentiels de compétences : des textes importants en négociation

- Menu central

- Actions

- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution



Publication date: mercredi 20 février 2013

Dans le cadre de la réflexion préparatoire à la mise en place des ESPE, le ministère a engagé des consultations portant sur la rédaction de nouveaux référentiels de compétences professionnelles, pour les enseignants et les CPE. Ces textes sont destinés à remplacer la « Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier » (Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010) comme cahier des charges de la formation, initiale et continue, des personnels. Ils pourraient engager, à moyen terme, la refonte des concours, ainsi que celle des circulaires de mission des personnels concernés.

Dans le cadre de cette démarche, le directeur de la DGESCO a invité la FADBEN le 19 décembre 2012 au Ministère de l'Éducation nationale pour lui présenter un document préparatoire, conçu comme un référentiel professionnel spécifique au professeur documentaliste.

La FADBEN a affirmé son opposition à un référentiel de compétences différent de celui des autres enseignants, tout en reconnaissant que le métier possède ses spécificités. A ce titre, elle a demandé à ce que les professeurs documentalistes soient rattachés au référentiel commun à tous les enseignants, et a proposé une annexe précisant les spécificités de la profession relatives, d'une part, à leur responsabilité dans la formation des élèves à l'information et aux médias, d'autre part dans la gestion du système didactisé de ressources de l'établissement. Nos interlocuteurs ont semblé souscrire au principe d'un référentiel commun, principe également défendu par les syndicats et les représentants des formateurs consultés.

La FADBEN regrette de n'avoir pas été destinataire des versions des 14, 24 et 30 janvier que la DGESCO a adressées aux syndicats. La version du 30 janvier, que la FADBEN s'est procurée, a été présentée le 7 février au CSE - qui n'a pas eu à se prononcer sur les textes en projet.

Sur la base de cette dernière version des textes, la FADBEN a adressé, le 13 février, un courrier au Ministère de l'Éducation nationale avec copie à la DGESCO et à la DGRH, pour lui signifier son regret de ne pas avoir été associée aux différentes négociations, et acter en revanche des améliorations apportées au projet de décembre, en particulier sur la prise en compte de sa demande d'intégrer le professeur documentaliste au « Référentiel de compétences des enseignants ».

La FADBEN a accompagné ce courrier d'une proposition d'amendement de la partie spécifique au professeur documentaliste, en retirant en particulier ce qui relève des compétences communes, et en précisant encore le champ des compétences spécifiques